



TRAIL de MOZAC

<http://www.traildemozac-assautdetournoel.fr/>

Le 27/10/2019,

Règlement du Trail de Mozac « À l'assaut de Tournoël 2019 » du 21 décembre 2019

Le Trail de Mozac « À l'assaut de Tournoël » est une épreuve nature de course à pied. La course se veut dans « l'esprit trail » avec un parcours varié mais difficile.

Article 1 : l'organisation

Le trail est organisé le samedi 21 décembre 2019.

Il comporte 3 parcours : un de 10 km environ, un de 15 km environ, un de 24 km environ.

Il est organisé par le club ENERGY CYCLE MOZAC, association régie par la loi 1901.

Adresse postale :

Gymnase E. Vacant

rue Louis Dalmas 63200 MOZAC

Courriel : contact@traildemozac-assautdetournoel.fr

Ce règlement s'applique aux 3 courses proposées.

Le nombre total de coureurs est d'environ 800 coureurs.

Cette épreuve est inscrite au calendrier 2019 du CDCHS63 (Comité Départemental de Course Hors Stade FFA).

Article 2 : Participation

Épreuves ouvertes à tous : licenciés ainsi qu'aux non licenciés.

- L'épreuve de 10km est ouverte à partir de la catégorie « Cadet » et plus, selon la grille des catégories FFA 2019 soit les années de naissance 2004 et avant. Ou U17 en général.
- L'épreuve de 15km est ouverte à partir de la catégorie « Cadet » et plus, selon la grille des catégories FFA 2019 soit les années de naissance 2004 et avant. Ou U17 en général.
- L'épreuve de 24km est ouverte à partir de la catégorie « Junior » et plus, selon la grille des catégories FFA 2019 soit les années de naissance 2002 et avant. Ou U19 en général.

Article 3 : Certificat médical

Titulaire d'une licence :

Seules sont acceptées les licenciés titulaires d'une licence

- Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running ou d'un Pass' Running délivré par la FFA, en cours de validité.
- délivrée par la FSCF, FSGT, UFOLEP, en cours de validité, sur laquelle doit apparaître par tous moyens la non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition.
- Délivrée par la Fédération française de Triathlon (FF Tri), en cours de validité.

Autres coureurs :

Fournir un certificat médical (ou sa copie) de non contre indication à la pratique de la course à pied en compétition, datant de moins de 1 an à la date de l'épreuve.



TRAIL de MOZAC

<http://www.traildemozac-assautdetournoel.fr/>

Article 4 : Inscription

L'inscription aux courses de 10, 15 et 24 km doit se faire :

- prioritairement par Internet via le site dédié.
- ou le matin, sur place via un « bulletin d'inscription individuel ».

L'inscription du coureur implique sa totale acceptation de ce règlement de l'épreuve.

Le « bulletin d'inscription individuel » doit être accompagné

- du règlement par chèque à l'ordre « EC Mozac ».
- d'un certificat médical (ou copie) de non contre indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins d'un an (cf article 3).
- ou de la copie de la licence (cf article 3).

L'absence d'un des documents valides entraînera obligatoirement l'impossibilité de prendre le départ du trail.

Il sera possible de s'inscrire sur place, mais :

- moyennant un supplément du tarif de 5€,
- en fonction du nombre de places restantes,
- et du libre choix de l'organisateur.

Article 5 : frais d'inscriptions

Les tarifs sont les suivants :

- 12€ pour le 10km
- 15€ pour le 15km
- 18€ pour le 24km

+1,40€ pour le prestataire Internet et +5€ pour une inscription le jour de la course

Tout engagement est ferme et définitif.

Article 6 : retrait des dossards

Les dossards seront à retirer

- à l'espace Arlequin, Rue Louis Dalmas, 63200 MOZAC
- le samedi 21 décembre 2019 de 11h00 à 12h30

Article 7 : déroulement des épreuves

Les parcours emprunteront des voies publiques route, rue, chemins mais, également de nombreux sentiers.

Un niveau physique minimum est nécessaire et un équipement adapté indispensable.

Sur les tronçons route et rues ... ouverts à la circulation les coureurs devront respecter le code de la route.

Sur l'ensemble des circuits les coureurs devront obéir aux ordres des signaleurs.

L'organisation se réserve le droit de modifier ou d'annuler l'épreuve en fonction de la météo ou de tout autre événement.

Balisage :

- Il sera effectué avec de la rubalise, des traits de craie et des panneaux indicateurs.
- Il incombe à chaque coureur de prendre le temps de « lever la tête » afin de repérer les balisages.

Ravitaillements :

- Pour le 10km : un ravitaillement à l'arrivée.
- Pour le 15km : un ravitaillement à mi parcours et un ravitaillement à l'arrivée.
- Pour le 24km : deux ravitaillements sur le circuit et un ravitaillement à l'arrivée.



TRAIL de MOZAC

<http://www.traildemozac-assautdetournoel.fr/>

Départs et arrivées :

- Le départ et l'arrivée auront lieu devant le Gymnase E. Vacant Rue Louis Dalmas, 63200 MOZAC

Horaire de départs :

- 24km : départ à 13h15
- 15km : départ à 13h45
- 10km : départ à 13h45

L'organisateur se réserve le droit de modifier les horaires de départ en fonction des aléas météo, technique ou autre.

Les coureurs doivent respecter la nature et ne pas polluer l'environnement sur l'ensemble des circuits et site de départ/ arrivée.

Les signaleurs sont habilités à éliminer tout coureur pour les fautes ci-dessous :

- refus d'obtempérer à l'ordre d'un signaleur.
- action volontaire dangereuse ou faute pouvant provoquer la mise en danger ou chute d'autrui.
- pollution par abandon d'emballage ou tout autre objet sur les circuits
- non respect du circuit
- absence de dossard

Article 8 : sécurité

Une équipe de secouristes sera présente durant toute l'épreuve.

Les traversées de route et de la voie ferrée seront assurées par des signaleurs.

En cas d'abandon, le concurrent doit obligatoirement prévenir l'organisation et lui remettre son dossard (à un poste de ravitaillement, à un signaleur ou à l'arrivée).

Article 9 : Assurances

L'organisateur a souscrit une assurance responsabilité civile couvrant l'événement.

L'organisation ne peut être tenue pour responsable en cas de défaillance physique ou psychique, et de vol de matériel.

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence.

Il incombe aux autres participants de souscrire personnellement une assurance couvrant les dommages corporels auxquels cette pratique sportive peut les exposer.

La participation à l'épreuve se fait sous l'entière responsabilité des concurrents avec renonciation à tout recours contre les organisateurs en cas de dommages et séquelles durant l'épreuve et après l'épreuve.

Article 10 : récompenses et résultats

La proclamation des résultats aura lieu le samedi à partir de 17h environ.

Des coupes et lots récompenseront les coureurs au scratch masculin et féminin.

Article 11 : droit à l'image

Chaque participant autorise les organisateurs à utiliser les images fixes ou mobiles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises au cours de cette manifestation.